



Demarches à faire pour un divorce a l'amiable

Par **muriel 95260**, le **17/02/2011 à 15:45**

Bonjour,rnrnJe desirerai connaitre les demarches à faire pour un divorce à l'amiable? je desirerai divorcer au plus vite. nous sommes ok tous les deux pour que cela se passe dans les meilleurs délaiset de la façon la plus simplernrnvous en remerciant, par avance,

Par **amajuris**, le **17/02/2011 à 16:50**

bjr,rnsi vous divorcez par consentement mutuel vous pouvez ne prendre qu'un avocat pour les deux époux.rndonc voyez un avocat le plus vite possible.rncdt

Par **laurelyz2002**, le **17/02/2011 à 17:01**

Je te conseille chacun son avocat. Ce n'est pas beaucoup plus cher et tu as l'assurance d'être vraiment conseillé. rnrnDe plus, si vous avez acquis des biens immobiliers ou avez de jeunes enfants à charge, évitez un seul avocat car il suffit qu'il y en ait un qui ne soit plus OK, ne serait -ce que sur une broutille, il faudra t'en trouver un autre. Dans mon cas consentement mutuel au départ 1196€TTC / personne. Puis Monsieur fait marche arrière, donc un nouvel avocat 1100€TTC pour moi toute seule.rnrnTrouves-toi un avocat et il t'expliquera et fera les démarches pour toi.

Par **guardiola95**, le **17/02/2011 à 20:18**

idem que laurelyz2002rn prend un avocat, je connais une bonne avocate dans le 95 si tu souhaite.